



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 17 janvier 2024

Alors que 40 % des femmes ne participent pas ou pas régulièrement au dépistage du cancer du col de l'utérus, l'Institut national du cancer invite les femmes à réaliser l'examen

**LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS
ENTRE 25 ET 65 ANS, C'EST IMPORTANT.**

Chaque année, le dépistage permet de détecter 32 000 lésions précancéreuses et cancéreuses et plus de 3 100 cancers invasifs du col de l'utérus. Ce cancer reste à l'origine de 1 100 décès annuels.

Grâce au dépistage régulier des femmes de 25 à 65 ans¹, associé à la vaccination des filles et des garçons dès 11 ans contre les papillomavirus humains, ce cancer pourrait être éradiqué. Toutefois, plus de 40 %² des femmes concernées ne réalisent pas, ou pas régulièrement, ce dépistage. Pour favoriser le passage à l'acte et lutter contre les inégalités d'accès aux soins, il demeure essentiel de continuer à les informer sur les bénéfices de cet examen et sur les différents professionnels de santé habilités à réaliser l'examen.

Pour les y aider, l'Institut national du cancer développe de nombreux formats d'information permettant à chacune d'entre elles de comprendre les enjeux de ce dépistage qui peut leur sauver la vie.

Favoriser la compréhension des enjeux de ce dépistage : une large offre de supports et de contenu

Chroniques sonores, dépliant d'information, bande dessinée basée sur la méthode Facile à lire et à comprendre (FALC) présentent le parcours de ce dépistage et ses avantages pour la santé des femmes. Cette diversité de supports vise à favoriser un accès facilité à l'information et in fine faciliter le passage à l'acte.

¹ Au total plus de 17 millions de femmes de 25 à 65 ans sont concernées par ce dépistage dont les femmes enceintes, les femmes ménopausées, les femmes vaccinées contre les infections HPV et les femmes à risque majoré nécessitant un suivi particulier (femmes immunodéprimées, femmes exposées au diéthylstilbestrol).

² L'objectif inscrit dans la Stratégie décennale de lutte contre les cancers est une participation à hauteur de 70 %.



Les chroniques sonores permettent de répondre aux questions que les femmes peuvent se poser sur le dépistage: « où peut-on réaliser l'examen », « comment se déroule-t-il », « est-ce douloureux », « est-ce pris en charge », « suis-je encore concernée ». Ces chroniques proposent d'y répondre avec la contribution d'experts et de professionnels de santé. Elles sont proposées à + de 1000 radios, web radios et sites internet en métropole et dans les territoires ultra-marins, avec des versions en langue créole.

Ce programme complet est diffusé du 15 janvier au 2 février 2024 sur les antennes qui le souhaitent en métropole, et du 22 janvier au 9 février en outre-mer.

- Écouter le programme pour la métropole : [« Dépistage du cancer du col de l'utérus, La minute info »](#)
- Découvrir le programme pour les territoires ultra-marins, [Martinique](#), [Guadeloupe](#), [Saint-Martin](#), [Saint-Barthélemy](#), [La Réunion](#), [Guyane](#) et [Mayotte](#).

Les livrets offrent quant à eux une version illustrée de l'information. Très didactiques, ils accompagnent pas à pas les femmes dans le déroulement de ce dépistage et abordent concrètement la réalisation de l'examen. La version réalisée avec Santé BD utilise la méthode Facile à lire et à comprendre (FALC) qui a pour but de traduire un langage classique en langage compréhensible par toutes.

[Livret d'information illustré](#)

[Livret d'information générique](#)

[Bande-dessinée méthode « Facile à lire et à comprendre » \(FALC\)](#)



Enfin, l'information est également disponible sous la forme d'un film d'animation : [Dépistage du cancer du col de l'utérus: pourquoi, pour qui, quand, comment?](#)



Le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus en pratique

Le dépistage du cancer du col de l'utérus s'adresse aux femmes de 25 à 65 ans, sans antécédents ni symptômes, vaccinées ou non contre les papillomavirus humains³ (HPV).

Il repose sur un prélèvement au niveau du col de l'utérus, permet de détecter au plus tôt des cellules anormales (prélèvement cytologique) ou la présence de papillomavirus humain (test HPV), et doit être réalisé dans les intervalles recommandés.

Vous êtes une femme âgée de 25 à 30 ans ?

Il est recommandé de réaliser deux examens cytologiques à 1 an d'intervalle, puis 3 ans après si le résultat des deux premiers est normal. Cet examen permet d'identifier les éventuelles cellules anormales.

Vous êtes une femme âgée de 30 à 65 ans ?

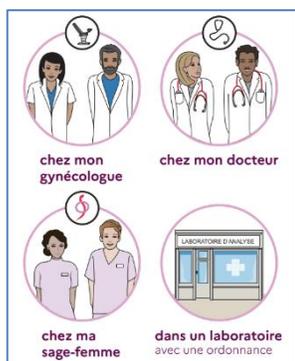
À partir de 30 ans, et jusqu'à 65 ans, le test recommandé tous les 5 ans est le HPV-HR. Il permet de détecter la présence éventuelle du virus HPV.

Avant 30 ans, les infections à HPV transitoires sont très fréquentes : en identifiant des infections qui auraient spontanément disparu, le dépistage par test HPV-HR risquerait d'entraîner des examens et des traitements inutiles.

Ce dépistage permet de repérer suffisamment tôt des lésions pré-cancéreuses, de les surveiller ou de les soigner, et ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer. Si des lésions précancéreuses sont détectées, elles seront surveillées (certaines lésions pouvant régresser spontanément) ou soignées avant l'apparition d'un cancer. Si un cancer est découvert, il le sera généralement à un stade plus précoce et pourra être traité avec des soins moins lourds, qui permettront de préserver davantage la fertilité et le déroulement des grossesses ultérieures.

Les femmes qui n'auront pas réalisé de dépistage au cours des trois dernières années bénéficieront d'une prise en charge à 100 % de l'examen, sans avance de frais, par leur régime d'assurance maladie. Cette disposition vise à rapprocher les femmes les plus vulnérables et celles les plus éloignées du système de santé de la prévention et du dépistage. La consultation chez le professionnel de santé est prise en charge aux conditions habituelles.

Si la personne est bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidarité (CSS) ou de l'Aide médicale d'État (AME), il n'y a pas d'avance de frais.



Il est important de rappeler que l'examen peut être réalisé par plusieurs professionnels de santé : gynécologue, médecin généraliste, sage-femme et dans des multiples lieux de santé : centre de santé, centre mutualiste, centre de planification ou un hôpital, mais également dans certains laboratoires de biologie médicale (sur prescription). Cette information est encore plus importante dans les régions où la densité médicale est faible. La diversité des professionnels de santé habilités à réaliser l'examen permet de garantir une équité d'accès à ce dépistage.

³ La vaccination contre les virus HPV est complémentaire du dépistage du cancer du col de l'utérus. Elle concerne aux filles et aux garçons dès 11 ans. Elle prévient jusqu'à 90 % des infections HPV à l'origine des cancers. Elle est recommandée contre les lésions précancéreuses et/ou les cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin et de l'anus, des lésions bénignes, mais douloureuses qui apparaissent sur la peau ou les muqueuses de l'anus et de la région génitale.



**Je prends rendez-vous
pour réaliser mon dépistage**

Pour identifier rapidement l'un de ces professionnels de santé et prendre rendez-vous, un nouvel espace d'information leFaisMonDepistage.e-cancer.fr offre un accès direct à 3 plateformes en ligne.

Un dépistage régulier de toutes les femmes concernées, permettrait de réduire significativement le nombre de cas de cancers du col de l'utérus. **Grâce au dépistage, 90 % de ces cancers pourraient être évités.**

Chiffres clés du cancer du col de l'utérus

- + de 3 100 nouveaux cas diagnostiqués en 2023 ;
- 1 100 femmes décèdent de la maladie chaque année ;
- 200 000 tests anormaux par an dont 32 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses ;
- 55 ans : âge médian au diagnostic ;
- 63 % : taux de survie nette standardisée à 5 ans.

CONTACTS PRESSE

Responsable des relations media
Lydia Dauzet
01 41 10 14 44

Chargée de relations presse
Juliette Urvoy
01 41 10 14 41

06 20 72 11 25 – presseinca@institutcancer.fr